



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Reprise des classes après les vacances de l'été austral Lundi 23 janvier 2023





# SOMMAIRE

p. 06 Chiffres-clés de l'année 2022-2023

## © 1. LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2023

p. 08 1.1 La démographie scolaire toujours en baisse dans l'académie  
p. 09 1.2 Les moyens pour la rentrée 2023 dans l'académie

## © 2. DES RESSOURCES HUMAINES AU PLUS PRÈS DES BESOINS DES PERSONNELS

p. 14 2.1 De nouvelles instances pour un dialogue social renouvelé  
p. 15 2.2 La revalorisation des conseillers pédagogiques  
p. 16 2.3 Les actions de formation «phares» de l'École académique de la formation continue

## © 3. RENFORCER L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

p. 20 3.1 Mise en place du Conseil académique des savoirs fondamentaux  
p. 21 3.2 Une nouvelle ambition pour l'école maternelle  
p. 22 3.3 Mieux préparer la réussite au collège  
p. 24 3.4 Améliorer l'apprentissage de l'anglais et des autres langues  
p. 27 3.5 Promouvoir la voie professionnelle

## ◎ 4. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS

- p. 30 4.1 Un nouvel élan à l'orientation
- p. 32 4.2 La lutte contre le décrochage scolaire
- p. 34 4.3 L'éducation artistique et culturelle pour développer la créativité et la sensibilité

## ◎ 5. CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE

- p. 38 5.1 Encourager l'activité physique
- p. 40 5.2 Veiller à la santé des élèves
- p. 24 3.3 Lutter contre le cyberharcèlement

## ◎ 6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS

- p. 46 6.1 Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information
- p. 48 6.2 Le service national universel et les classes de défense

## ◎ 7. ÉTUDES SUPÉRIEURES ET VIE ÉTUDIANTE

- p. 52 7.1 Parcoursup et MonMaster.gouv.fr
- p. 54 7.2 Mise en place du CROUS de La Réunion et de Mayotte
- p. 55 7.3 La concertation sur la vie étudiante

## ◎ ANNEXE

- p. 83 Quelques temps forts du second semestre





**Notre  
école,  
faisons-la  
ensemble**

# CHIFFRES CLÉS DE L'ACADÉMIE

## LES ÉLÈVES

Public et privé sous contrat, constat 2022-2023

**218 796**

écoliers, collégiens et lycéens, soit :

**113 580** élèves du premier degré

dont **41 297** en maternelle  
**70 928** en élémentaire  
**1 355** en ULIS école

**100 322** élèves du second degré

dont **59 181** collégiens  
**41 141** lycéens, dont **15 690** lycéens professionnels  
Dont **1 219** en ULIS collège, lycée ou LP

**4 894** étudiants en post-bac de lycée

**654**

écoles et établissements du second degré publics et privés sous contrat soit :

**520** écoles

**494** écoles publiques  
**26** écoles privées

**87** collèges

**78** collèges publics  
**9** collèges privés sous contrat

## LES PERSONNELS

Public et privé sous contrat, au 01/07/2022

**21 429**

agents de l'éducation nationale et de la jeunesse

**17 959**

enseignants des premier et second degrés

**365**

personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale

**475**

personnels d'encadrement

**1 385**

personnels administratifs techniques santé sociaux

**2 600**

Accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH)

## LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

**48** lycées

**13** lycées d'enseignement général et technologique (12 publics et 1 privé sous contrat)

**15** lycées professionnels (13 publics et 2 privés sous contrat)

**20** lycées polyvalents (18 publics et 1 privés sous contrat)



## LA DOTATION POUR LA RENTRÉE 2023

La priorité est maintenue en faveur du premier degré à la rentrée 2023, alors que la baisse de la démographie scolaire se poursuit dans l'enseignement public : les écoles et établissements scolaires publics compteraient 199 431 élèves, soit 728 élèves de moins dans le premier degré et 307 élèves de moins dans le second degré (une baisse de 0,5 % des effectifs par rapport à 2022).

**28**

emplois d'enseignants du premier degré

**- 17**

emplois d'enseignants du second degré

## LE FONDS D'INNOVATION PÉDAGOGIQUE

La dotation pour le fonds d'innovation pédagogique est destinée à soutenir financièrement des projets pédagogiques proposés par les écoles et les établissements de l'académie dans le cadre de la concertation «Notre école, faisons la ensemble»

**1 080 150 euros**

dont **506 984 euros** pour le premier degré public

**504 000 euros** pour le second degré public

**69 166 euros** pour l'enseignement privé

(dont 43 527 euros premier degré privé et 25 639 euros pour le second degré privé)





  
**Notre  
école,  
faisons-la  
ensemble**  


# 1. LA PRÉPARATION DE LA RENTRÉE 2023



# 1.1 La démographie scolaire toujours en baisse dans l'académie à la rentrée 2023

La démographie scolaire dans l'académie sera marquée à la rentrée 2023 par une diminution des effectifs de 1 190 élèves dans les premier et second degrés public, soit une baisse de 0,5 % des effectifs. C'est dans le premier degré que la baisse des effectifs sera la plus accentuée cette année encore.

## © DANS LE PREMIER DEGRÉ

Compte tenu des évolutions démographiques, les effectifs baisseraient de 730 élèves à la rentrée 2023 par rapport à la rentrée précédente, soit une évolution de -0,7 % après -0,6 % en 2022.

— **En maternelle** : les classes devraient accueillir 290 élèves en moins, soit - 0,8 %, après - 1,1 % l'année précédente.

— **En élémentaire** : les classes compteraient 504 élèves de moins qu'en 2022, soit -0,8 %.

— **Les unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS école)** accueilleraient 1 390 élèves, soit près de 70 élèves de plus. La hausse des effectifs devraient donc rester soutenue avec + 5 %.

— **En Ulis collège** : les effectifs d'élèves continueraient à progresser (+30 soit +2,9 %, après +38 ou + 3,8 % en 2022).

— **Au lycée d'enseignement général et technologique** : les formations d'enseignement général et technologique de lycée seraient en légère hausse de 0,3 % : la hausse concernerait les effectifs de seconde (+142 élèves, soit +1,7 %), ceux de première générale (+44, soit +0,9 %), ceux de terminale technologique (+71, soit +2,6 %). En revanche, les effectifs de terminale générale seraient en baisse (-169, soit -3,4 %).

— **Au lycée professionnel** : les effectifs en 2023 progresseraient un peu plus par rapport à ceux constatés à la rentrée 2022 (15 370 lycéens prévus en 2023, soit + 175 ou + 1,2 % par rapport à 2022).



## DANS LE SECOND DEGRÉ

Les établissements scolaires devraient accueillir 300 élèves de moins, soit -0,3 % après une baisse de - 0,5 % en 2022.

— **En collège (y compris Segpa et Ulis)** : à la rentrée 2023, les collèges publics scolariseraient 600 élèves de moins qu'en 2022 (après -790 en 2022 et -850 en 2021).

— **En sections d'enseignement général adapté en collège (Segpa)** : les effectifs seraient quasiment stables.

## DANS LE POST-BAC

— **Dans les sections post-baccalauréat de lycée (STS, CPGE et DCG)** : les formations post-baccalauréat compteraient 4 490 étudiants en 2023, soit une baisse de 40 inscrits (-0,9 %).

# 1.2 Les moyens pour la rentrée 2023 dans l'académie

L'attribution à l'académie des moyens en personnels par le ministère pour la rentrée 2023 prend en compte l'évolution prévisionnelle des effectifs d'élèves.

## © DANS LE PREMIER DEGRÉ

L'engagement de l'État en faveur de l'école primaire se traduira cette année encore par une augmentation des moyens d'enseignement.

— La dotation de 28 postes d'enseignants malgré la baisse des effectifs d'élèves permettra à l'académie d'améliorer le taux d'encadrement, qui sera porté à 6,67 professeurs pour 100 élèves, contre 6,55 à la rentrée 2022.

— Cette progression des taux d'encadrement va permettre de :

- Conforter la priorité donnée à l'école primaire, avec la limitation des classes de grande section de maternelle, CP et CE1 à 24 élèves, et la poursuite du dédoublement des classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire, engagé depuis la rentrée 2020.
- Poursuivre les efforts déjà engagés en faveur d'une école pleinement inclusive, en permettant la création de nouveaux dispositifs ULIS (unités locales pour l'inclusion scolaire) et en augmentant les moyens consacrés à l'accueil et à l'accompagnement des élèves souffrant d'un trouble du spectre autistique.

## DANS LE SECOND DEGRÉ

Dans le second degré, où la baisse des effectifs se traduit par un retrait de 17 postes d'enseignant, les priorités pour la rentrée 2023 sont les suivantes :

- Généralisation à la rentrée scolaire 2023 de l'heure et demie de mathématiques pour tous les élèves de première générale qui ne suivent pas l'enseignement de spécialité mathématiques.
- Amélioration de la scolarisation des élèves en situation de handicap par la création d'ULIS.
- Poursuite des actions en faveur de la mixité sociale, en soutenant la montée pédagogique et la création de nouvelles sections internationales dans les collèges les plus défavorisés.

## CONCERTATION « NOTRE ÉCOLE, FAISONS LA ENSEMBLE »

**183 établissements (sur 654) se sont déjà inscrits dans la démarche de concertation, soit environ un tiers des établissements de l'académie, selon la répartition suivante : 154 écoles, 22 collèges et 7 lycées.**

— La démarche de concertation « Notre école, faisons-la ensemble » offre une opportunité pour les équipes pédagogiques de bénéficier d'un soutien financier exceptionnel pour des initiatives qui améliorent significativement les résultats scolaires des élèves. **L'académie reçoit une première dotation de 1 080 150 euros dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique.**

- Les établissements sont encouragés à entrer dans le dispositif de concertation tout au long de cette année scolaire. L'équipe d'appui académique a été élargie afin de répondre à la demande d'accompagnement tout au long du processus.
- Dans l'académie, les concertations ont débuté après les vacances scolaires du 8 au 23 octobre 2022. La première semaine d'octobre avait été consacrée à la présentation de la démarche à tous les acteurs. Elle rencontre visiblement une forte adhésion sur le territoire.
- Chaque école, collège et lycée, a nommé un « référent » chef de projet, souvent le directeur ou personnel de direction, qui a pu bénéficier, à sa demande, d'une formation à l'animation des débats.
- 80 % (soit environ 150 référents volontaires) des établissements engagés dans la concertation ont été formés par le groupe d'appui académique à des techniques d'animation à la concertation.

# 2. REVALORISER LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE, RENOUVELER LE DIALOGUE SOCIAL, RENFORCER LA FORMATION



## 2.1 De nouvelles instances pour un dialogue social renouvelé

Les élections professionnelles organisées en décembre 2022 revêtaient un caractère particulier puisque les instances de dialogue social vont connaître d'importantes évolutions en 2023.

### © LE COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

À compter du 1er janvier 2023, le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) fusionnent pour devenir le comité social d'administration (CSA), qui comportera une formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail.

Le comité social d'administration est une instance dans laquelle les représentants du personnel sont consultés sur les projets de texte relevant du champ de compétence de l'instance ; débattent avec les représentants de l'administration des orientations générales des politiques de ressources humaines ; sont informés de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion des ressources humaines.

— La mise en place de ces nouvelles instances est l'aboutissement de la loi de transformation de la fonction publique lancée en 2019, avec l'ambition de simplifier le dialogue social et de le rendre plus stratégique, grâce à une évolution des compétences et de la cartographie des instances représentatives.

#### Résultats des élections professionnelles 2022

22 476 électeurs relevant de l'éducation nationale de l'académie de La Réunion étaient appelés entre le 1er et le 8 décembre 2022 à désigner leurs représentants au nouveau comité social d'administration de proximité. 11 269 votants se sont exprimés soit une participation de 50,14%. Le taux de participation en 2018 était de 53,51%.

#### Résultats 2022

Les organisations syndicales siégeant au CSA restent les mêmes qu'en 2018. La FSU reste majoritaire avec 18,87 % des voix devant l'UNSA avec 17,26 % des voix. La FNEC-FP FO perd 1 siège au bénéfice du SNALC.

FSU : 2 sièges  
UNSA Education : 2 sièges  
SNALC : 2 sièges  
FNEC-FP-FO : 1 siège  
Sgen – CFDT : 1 siège  
RESISTANCE (SAIPER SUD CGTR) : 1 siège  
CFTC EPR : 1 siège

## 2.2 La revalorisation des conseillers pédagogiques

La fonction de conseillère ou conseiller pédagogiques de circonscription (CPC) ou départemental (CPD) est assurée par des professeurs des écoles à l'expertise pédagogique reconnue. Elles et ils jouent un rôle de formateur et de conseil auprès des enseignants qu'ils accompagnent dans leur pratique quotidienne auprès des élèves. Ils apportent également leur expertise à l'inspectrice ou l'inspecteur auprès desquels ils travaillent.

### UNE REVALORISATION FINANCIÈRE ATTRACTIVE

Afin de reconnaître le travail effectué et rendre cette fonction plus attractive, le ministère a décidé une revalorisation financière des conseillers pédagogiques.

— Après une première tranche de revalorisation de 500 euros qui était intervenue au 1er janvier 2022, une seconde tranche de revalorisation de 1 000 euros supplémentaires intervient au 1er janvier 2023. Leur indemnité est ainsi portée à 2 500 euros annuels.

— De plus, à compter également du 1er janvier 2023, les conseillers pédagogiques de circonscription bénéficient des indemnités REP et REP+, selon les mêmes modalités que les inspecteurs :

- 500 euros pour les conseillers pédagogiques assurant l'animation pédagogique au sein d'au moins un réseau d'éducation prioritaire REP.
- 3 302 euros (part fixe) et jusqu'à 702 euros (part variable) pour les conseillers pédagogiques assurant l'animation pédagogique au sein d'au moins un réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+).

#### Concertation sur l'attractivité et la revalorisation du métier enseignant

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a ouvert le 18 janvier 2023 la concertation sur l'attractivité et la revalorisation du métier enseignant qui doit aboutir à une mise en œuvre des mesures à la rentrée 2023.

Les discussions avec les représentants des organisations syndicales représentatives du comité technique ministériel se dérouleront jusqu'en février 2023. La concertation concernera l'ensemble des professeurs mais aussi les conseillers principaux d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale.

La situation des différentes catégories de personnels non enseignants, sera également prise en considération dans le cadre d'un agenda social qui sera proposé dans les semaines prochaines.

## 2.3 Les actions de formation « phares » de l'École académique de la formation continue

La rentrée des vacances de l'été austral s'accompagnera de nouveautés pour l'E AFC de La Réunion qui renforcer la synergie des multiples acteurs pour proposer à l'ensemble des personnels de l'académie des parcours de formation lisibles et attractifs.

### ⊙ DES PARCOURS DE FORMATION EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DU TERRAIN

**Le recensement des besoins de formation des personnels sera organisé à compter du 23 janvier. Il permettra de construire des parcours de formation en adéquation avec la demande du terrain, qui seront proposés à la rentrée scolaire d'août 2023.**

— Le recensement des besoins de formation des personnels sera organisé à compter du 23 janvier. Il permettra de construire des parcours de formation en adéquation avec la demande du terrain, qui seront proposés à la rentrée scolaire d'août 2023.

— La rentrée de janvier verra un accroissement des demandes de formation d'initiative locale (FIL) en territoires. Parallèlement, les nouveaux parcours déployés vont préfigurer l'offre de la rentrée 2023.

### ⊙ DES FORMATIONS DANS LE DOMAINE JURIDIQUE

— **Le 3 février 2023** : le vice-président de l'Autonome de Solidarité Laïque (ASL) présent sur l'île du 30 janvier au 03 février, signera avec la rectrice un avenant à la convention afin de mettre en place des formations dans le domaine juridique, animé en binôme avec des avocats, à destination des enseignants titulaires première année et des personnels de direction.

Ces formations, très plébiscitées (73 demandes pour 25 places) s'inscrivent dans un cadre plus général d'accompagnement des personnels dans la dimension juridique de l'exercice du métier.

Les personnels de direction, nouveaux adjoints de lycées vont bénéficier de quatre modules (février jusqu'à avril 2023) sur les exigences managériales nouvelles liées à la réforme du lycée.

### ⊙ UNE FORMATION PREMIER SECOURS EN SANTÉ MENTALE

Parallèlement au plan « prévention des risques suicidaires », déjà très développé (661 personnes formées pour la vague 1 pour 53 stages), une formation « premier secours en santé mentale », dont l'appel à candidatures s'est déroulé en décembre dernier, accompagnera les personnels inscrits dès le 8 février 2023 (176 personnels formés mi-février).

### ⊙ LA FORMATION DES PERSONNELS DE LA DRAJES

Depuis l'intégration des personnels de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES), et plus particulièrement depuis la rentrée d'août 2022, l'E AFC accompagne les personnels administratifs de la DRAJES dans leurs parcours de formation.

○ À cet effet, Le Programme académique de la formation (PAF) a fait l'objet d'une présentation particulière à l'endroit des personnels.

— Ces personnels administratifs ont désormais accès :

- À l'intégralité de l'offre académique de formation du Programme académique de formation IATSS : préparations concours, parcours de formation, etc.
- Mais aussi, à l'ensemble de l'offre de formations interministérielles pilotée par la plateforme régionale d'appui interministériel à la gestion des ressources humaines (accès direct à l'application SAFIRE).

— Ces personnels pourront également exprimer leurs besoins de formations lors des enquêtes de recensement à des fins de réalisation dans le Programme académique de formation 2023-2024, de parcours spécifiques.

— Enfin, concernant l'offre nationale de formation (PNF) dédiée aux personnels de la DRAJES, l'EAFC procède au recensement des besoins de l'ensemble des personnels et prend en charge la transmission des demandes au national, après arbitrage budgétaire conjoint.

### La Semaine de l'innovation

Organisée du 13 au 17 février, cette manifestation académique accueillera cette année Rebecca Shankland, professeure des Universités en psychologie à l'université Lumière Lyon2, chercheuse au laboratoire Développement, Individu, Personnalité, Handicap, Education.

— La thématique pour cette semaine sera : « Compétences psychosociales et bien-être à l'École. Les compétences psychosociales : un levier pour créer un environnement de travail favorable aux élèves et aux personnels ».

L'ensemble des interventions prévues concourra à la mise en oeuvre du projet stratégique académique, plus particulièrement concernant son premier axe : « Créer un environnement favorable au travail des élèves et des personnels ».

Cet événement s'inscrit pleinement dans les priorités nationales dont le bien-être constitue une des trois dimensions fondatrices de la politique éducative pour cette année scolaire : « excellence, égalité, bien-être ».

Seront programmées tout au long de la semaine : des conférences, des témoignages, des partages d'expériences et d'outils de porteurs de projets innovants, des ateliers participatifs et des formations intercatégorielles.

Le point fort de cette semaine organisée par la Cellule académique recherche développement innovation et expérimentation (la CARDIE) sera la Journée académique de l'Innovation (JAI) qui se tiendra au lycée Roland Garros au Tampon le mercredi 15 février 2023 toute la journée.





La maîtrise de la langue française est fondamentale pour l'émancipation des élèves. La capacité des élèves à comprendre, à analyser le fonctionnement de la langue et à savoir appliquer les règles est indispensable, car elle conditionne leur accès à tous les enseignements disciplinaires. Elle commande leur réussite scolaire ainsi que leur insertion dans la vie sociale. La scolarité obligatoire doit permettre de l'acquérir de manière solide et durable.

# 3. RENFORCER L'ACQUISITION DES SAVOIRS FONDAMENTAUX



Remerciements 17 août 2018

Les règles de la classe

de prendre soin de  
mes cahiers.

je m'  
de bavarder  
de courir  
de déchirer  
des autres

# 3.1 Mise en place du Conseil académique des savoirs fondamentaux

Le Conseil académique des savoirs fondamentaux a pour objectif la mise en place d'une politique académique qui permette de soutenir les projets élaborés par les équipes pédagogiques, de partager les résultats, analyses et bonnes pratiques et de garantir l'apprentissage des savoirs fondamentaux par les élèves. Il sera installé et présidé par la rectrice début 2023.

## © MISE EN PLACE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

**Ce conseil, présidé personnellement par la rectrice, est l'instance stratégique de pilotage pédagogique académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux.**

— Il aura pour mission :

- d'établir un diagnostic territorial de la maîtrise des savoirs fondamentaux par les élèves à partir de l'analyse des résultats aux évaluations à l'échelle académique. Le conseil examinera également l'ensemble des actions pédagogiques existantes en matière de renforcement des apprentissages fondamentaux.
- de déterminer la stratégie académique en matière d'apprentissage des savoirs fondamentaux. Une feuille de route d'une durée de cinq ans pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux, déclinera, pour chaque année, les priorités nationales pour le territoire académique.

— Cette stratégie porte sur :

- la formation, notamment la mise en œuvre des trois plans français, mathématiques et maternelle de formation des professeurs du premier degré et la politique de formation proposée par l'École académique de formation continue (E AFC).
- les dispositifs relatifs à l'amélioration des conditions d'apprentissage : avancement du dédoublement des classes dans l'éducation

prioritaire et suivi des pratiques pédagogiques qui y sont mises en œuvre ; dispositifs de soutien ou de remédiation mis en place au collège et à l'entrée au lycée.

- l'amélioration de la continuité des parcours des élèves entre l'école et le collège, la cohérence des méthodes pédagogiques mises en œuvre entre école et début du collège et le développement d'une culture professionnelle partagée pour l'ensemble des équipes pédagogiques.

— Le conseil comprendra notamment le DAASEN école-collège, des conseillers techniques du premier degré, des IA-IPR et des IEN, ainsi que le directeur de l'E AFC. Il comprendra également des directrices ou directeurs d'école, des chefs d'établissement et des professeurs.

— Ce conseil académique des savoirs fondamentaux sera réuni en formation plénière très régulièrement, et a minima une fois par trimestre. Des groupes de travail internes pourront être constitués afin de mettre en œuvre ou d'assurer le suivi des différents volets de la stratégie académique.

## 3.2 Une nouvelle ambition pour l'école maternelle

Structuré autour de trois axes, le plan d'action maternelle ministériel mis en place à la rentrée scolaire 2022 vise à garantir la réussite scolaire et l'épanouissement des élèves en formant les personnels aux enjeux spécifiques de l'école maternelle. I

### ◎ VISER LA RÉUSSITE POUR CHACUN DES ÉLÈVES

**Durant les trois années du cycle, l'école maternelle pose les premiers jalons des savoirs fondamentaux nécessaires à une entrée réussie au cours préparatoire et garantit l'épanouissement des élèves.**

— L'enjeu est d'offrir à tous les élèves un développement des apprentissages en vocabulaire, des compétences de lecteur (phonologie, découverte du principe alphabétique) et des connaissances sur les nombres, en prenant en compte leurs besoins fondamentaux.

— L'analyse et l'exploitation des évaluations nationales d'entrée au CP permet aux équipes maternelle d'organiser la progressivité des enseignements et d'établir des priorités pédagogiques pour que tous les élèves puissent atteindre les objectifs de fin de cycle.

— La structuration du fonctionnement des classes passerelles en collaboration avec la CAF offre un cadre d'accueil des très jeunes enfants à l'entrée à l'école maternelle.

### ◎ FORMER LES PERSONNELS

**Le deuxième objectif est de renforcer les compétences et les savoirs de l'ensemble des personnels afin d'agir en cohérence autour de l'élève.**

— Le plan de formation maternelle se déploie sur six ans. Il s'organise dès cette année en deux temps : la formation de formateurs de janvier à juin, la formation des équipes par les formateurs à compter de la rentrée scolaire 2023.

— Ce plan de formation vient ainsi renforcer les actions déjà menées depuis le début de l'année scolaire :

- mise en place d'une formation pluriannuelle des enseignants de classes de grande section dédoublées : 125 enseignants formés sur deux jours dès cette année.
- formation des 70 formateurs référents (« pairs accompagnants ») des 1 800 enseignants engagés dans les plans français et maths : didactique des fondamentaux en maternelle, compétences psychosociales, sur deux journées en octobre et décembre.
- formation des inspecteurs : une journée thématique en webinaire en janvier, suivie de deux journées de regroupement en mars et une journée en mai.

### ◎ INNOVER

**Des groupes de réflexion et des expérimentations locales seront organisés et des projets innovants répondant aux besoins des élèves seront développés.**

— Un projet « École du dehors » mené par 8 écoles dans le cadre d'un projet Erasmus+ en lien avec des établissements scolaires partenaires suédois de la région de Göteborg.

## 3.3 Mieux préparer la réussite au collège

Le relèvement du niveau scolaire des élèves est une priorité du ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Pap Ndiaye. Si les résultats des élèves à la sortie de l'école élémentaire ont progressé depuis cinq ans, notamment pour la capacité des élèves de lire de manière fluide à voix haute, ils sont encore insuffisants : à l'entrée en 6e, 20,8 % des élèves de l'académie n'ont pas le niveau attendu en lecture, près d'un tiers en mathématiques. À peine un élève sur deux sait lire un texte avec aisance et la dégradation de l'orthographe est devenue préoccupante.

### RENFORCER LA LIAISON ENTRE L'ÉCOLE ET LE COLLÈGE

Plusieurs mesures relatives au cycle 3 qui est celui de la liaison entre l'école et le collège et couvre les classes de CM1, CM2 et 6e seront mises en œuvre en 2023.

— À l'école primaire, l'effort pédagogique porté depuis 5 ans sur le CP, le CE1 et le CE2 doit être poursuivi avec la même intensité et complété par une action résolue en classes de CM1 et de CM2 afin d'inscrire dans le temps long l'acquisition des savoirs fondamentaux nécessaires à la réussite de chaque élève :

- Dès ce mois de janvier, des recommandations pédagogiques (pratique régulière de la dictée, pratique quotidienne de la rédaction, régularité du calcul mental) sont adressées aux professeurs de CM1 et de CM2, aux formateurs et aux inspecteurs afin de leur donner les moyens de faire réussir tous les élèves.

- À compter de la rentrée 2023, tous les élèves de CM1 passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques qui donneront aux professeurs des repères pédagogiques afin d'éviter que les difficultés ne s'installent.

### LA CLASSE DE SIXIÈME

Alors qu'elle devrait permettre d'établir la continuité entre l'école et le collège et de consolider les savoirs fondamentaux, la classe de 6e marque souvent pour les élèves et leur famille une rupture brutale.

— Ce niveau fait donc l'objet de mesures ciblées :

- Le dispositif Devoirs faits est mis en place dans l'ensemble des collèges. Les établissements ont fait le choix de consacrer plus d'heures en sixième à ce dispositif. Les chiffres de la rentrée 2022 marquent ainsi une hausse notable du nombre d'élèves inscrits dans le dispositif en sixième. Cette montée en puissance sera poursuivie au cours du second semestre, avant sa généralisation à l'ensemble des élèves qui entreront au collège à la rentrée 2023. Le dispositif sera rendu obligatoire afin de donner davantage d'autonomie aux élèves et ainsi réduire les inégalités devant les apprentissages.

- L'innovation pédagogique encouragée : dans le cadre de l'expérimentation pédagogique en 6e, l'académie suit notamment quatre projets : « classes plurilingues au collège Elie Wiesel du Chaudron », « conseil de classe autrement au collège Roquefeuil », « classe Dopamine au collège Bourbon », « classe Tremplin 6e au collège Henri Matisse ».

La CARDIE, en lien avec le ministère, est chargée d'accompagner et d'encourager ces expérimentations durant cette année scolaire, d'identifier ensuite les pratiques pertinentes à faire remonter au niveau national qui pourront servir lors de la rentrée 2023, pour la mise en œuvre de nouvelles organisations pédagogiques pour la classe de 6e.

- Une nouvelle dynamique pour le Plan Mathématiques : 3 formations sont programmées d'ici la fin de l'année scolaire : le nombre à la maternelle, la résolution de problèmes autour de la proportionnalité, le calcul mental et les automatismes. La politique volontariste d'ouverture de laboratoires de mathématiques est amplifiée (18 laboratoires sont actuellement ouverts dans des collèges de l'académie. La Semaine des mathématiques qui sera organisée dans l'académie à compter du 6 mars et se prolongera jusqu'à la fin avril 2023 sur le thème « Mathématiques à la carte » sera l'occasion de proposer aux élèves de l'école au lycée de nombreuses activités.

## ① UNE CONCERTATION SUR L'ÉVOLUTION DES CLASSES DE LA CINQUIÈME À LA TROISIÈME

**Le ministre a annoncé l'engagement, dans les prochaines semaines, d'une concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative sur l'évolution des classes de 5e, de 4e et de 3e pour d'ici la fin du quinquennat faire du collège le lieu où tous les élèves progressent, s'épanouissent et préparent leur avenir.**

— Tous les sujets seront abordés. Ces travaux pourront porter sur les modalités d'évaluation. Le Diplôme national du brevet sera révisé s'il le faut.

— Les équipes pédagogiques seront invitées à se saisir de l'ensemble de ces évolutions et le cas échéant à les enrichir dans le cadre des concertations Conseil national de la refondation (CNR) « Notre école, faisons-la ensemble » pour tout à la fois ménager la part d'autonomie nécessaire, favoriser l'appropriation de la réforme et son adaptation aux besoins de chaque collège.

### Les évaluations

**L'évaluation des acquis scolaires des élèves vise à mieux connaître leurs besoins pour améliorer leurs apprentissages.**

— Du 6 au 17 février, les élèves de CP de l'académie passeront des évaluations nationales en français et en mathématiques. Ce point d'étape permettra aux équipes pédagogiques d'apprécier les progrès et de définir les ajustements à apporter à l'accompagnement des élèves. Les parents recevront les résultats de leurs enfants.

— L'évaluation TIMMS qui permet de mesurer les compétences des élèves de CM1 et de 4e en mathématiques et en sciences sera organisée dans l'académie du 9 mai au 2 juin 2023.

La sélection des élèves participant a été faite par tirage au sort de 6 classes de 3 écoles et de 3 collèges représentatifs, puis par tirage aléatoire d'une ou deux classes de CM1 ou de 4e dans chaque école ou collège.

L'objectif de cette étude comparative est d'interpréter les différences entre les systèmes éducatifs pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage.

TIMMS est organisée tous les quatre ans par une institution internationale indépendante pour l'évaluation scolaire, l'IEA, regroupant des institutions de recherche et des organismes gouvernementaux nationaux.

— L'évaluation ICILS qui concerne les connaissances et les compétences des élèves de 4e en termes d'utilisation des outils numériques et de maîtrise de l'information. Deux collèges de l'académie ont été sélectionnés pour participer à cette étude également organisée par l'IEA.



## 3.4 Améliorer l'apprentissage de l'anglais et des autres langues

L'amélioration du niveau général des élèves en anglais constitue un enjeu majeur, en termes de poursuite d'études et d'insertion professionnelle, mais également de maîtrise des autres langues.

### UN PLAN DE RENFORCEMENT DE L'APPRENTISSAGE DE L'ANGLAIS

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse a annoncé la mise en place d'un plan de renforcement de l'apprentissage de l'anglais et des autres langues vivantes tout au long de la scolarité obligatoire.

— Ces dispositions, qui sont prises pour la langue anglaise, irrigueront l'enseignement de l'ensemble des langues vivantes. L'objectif est que les élèves de 3e atteignent le niveau A2 de maîtrise de la langue.

— En pratique, des repères annuels de progression, de l'école élémentaire à la classe de 3e, sont publiés à destination des professeurs, afin de favoriser la progression régulière et méthodique des élèves dans leurs apprentissages. Des outils de positionnement seront également mis à disposition afin de mieux valoriser les acquis des élèves, d'identifier leurs marges de progrès et de mieux les entraîner en conséquence.

— Parallèlement, les formations des professeurs, notamment du premier degré, seront renforcées.

— L'apprentissage sera renforcé et accompagné à l'école primaire, avec notamment le recours à l'assistant vocal Captain Kelly, une ressource numérique qui permet d'améliorer la compréhension orale, qui est actuellement testé

avec succès dans quatre écoles de l'académie :

- École élémentaire Les Baies roses (circonscription de Saint-Denis 3)
- École élémentaire Langevin (circonscription de Saint-Joseph)
- École élémentaire Paul Hermann les Makes (circonscription de Saint-Louis)
- École élémentaire José Barau (circonscription de Sainte-Suzanne)

— Afin d'accompagner cette dynamique, des formations sont proposées par l'académie aux enseignants du 1er degré : formations à l'enseignement des matières par l'Intégration d'une langue étrangère (EMILE), formation aux usages du numérique et à Captain Kelly, cycle de formation «Du bilinguisme au plurilinguisme».

— Au collège, plusieurs dispositifs en faveur des élèves seront déployés ou renforcés : des aménagements pédagogiques, permettant une pratique régulière des langues vivantes, seront encouragés dès la classe de 6e, ainsi que le développement de l'enseignement des disciplines non linguistiques (DNL) en langue vivante, et plus particulièrement en anglais.

— Enfin, la mobilité des élèves, essentielle pour faire progresser les élèves en langue étrangère, sera démultipliée. L'objectif est que chaque élève puisse vivre au moins une expérience de mobilité dans son parcours scolaire, de l'école jusqu'au lycée, où elle pourra être valorisée au baccalauréat par la mention « mobilité européenne ou internationale ».

- En pratique, d'ici à 2025, 100 % des collèges et lycées devront disposer d'au moins un partenariat avec un homologue étranger, contre 48 % actuellement. Dans ce même délai, 50 % des écoles et des établissements de devront aussi proposer à leurs élèves des projets d'échanges virtuels actifs avec eTwinning (Erasmus+) et Teletandem (OFAJ).

## LES CERTIFICATIONS EN LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES

**L'une des mesures du plan de rénovation de l'enseignement des langues vivantes est de proposer gratuitement une certification en langue vivante étrangère adossée au Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) de niveau B1 avec obtention possible du niveau A2 selon les résultats.**

- Les épreuves écrites évaluant la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite auront lieu pour l'allemand, l'anglais et l'espagnol, le jeudi 9 mars 2023 (la matinée).

## EV@LANG POUR LES ÉLÈVES DE TROISIÈME

**Le test de positionnement Ev@lang en collège permet à l'ensemble des élèves de 3e d'évaluer leur niveau d'anglais et aux équipes pédagogiques de disposer d'un outil de suivi des apprentissages.**

- Cette année, les élèves de l'académie passeront le test Ev@lang entre le lundi 27 mars et le vendredi 21 avril inclus.

## UNE SEMAINE FRANCO-ALLEMANDE POUR FÊTER LES 60 ANS DU TRAITÉ DE L'ÉLYSÉE

**Pendant la semaine du 13 au 17 février 2023, l'académie fête des 60 ans du Traité de l'Élysée qui a scellé l'amitié franco-allemande et qui a donné naissance à l'OFAJ (Office Franco-Allemand pour la Jeunesse).**

- Des actions seront mises en place directement par les établissements scolaires.
- Au cours de la semaine du 6 février, des ateliers de poetry/slam/ expression théâtrale

seront organisés avec l'artiste Friedrich Herrmann sur le thème de l'amitié (franco-allemande, mais pas seulement) dans quatre ou cinq collèges, et donneront lieu à une restitution qui sera présentée le 17 février 2023 dans l'amphi 550 sur le campus du Moufia à Saint-Denis.

- Le vendredi 17 février à l'amphi 550 sur le campus du Moufia, une conférence d'historiens franco-allemands à destination d'un large public (collégiens à partir de la 3e et étudiants), avec les professeurs Jérôme Vaillant (Université de Lille) et Ulrich Pfeil (Université de Metz-Lorraine) portera sur le thème des 60 ans de la coopération et l'amitié franco-allemandes en Europe et à La Réunion. Les débats se feront en français.

## LA SEMAINE ACADÉMIQUE DES LANGUES VIVANTES

**La semaine des langues se déroulera dans l'académie au 3 au 7 avril 2023, une semaine après les dates dans l'hexagone.**

- Les projets proposés à cette occasion par les établissements et écoles seront recensés et mis en ligne sur le site web de l'académie.
- Au cours de la semaine des langues, la remise des prix du concours académique «Il était une fois les langues» dont l'objectif est de favoriser les compétences linguistiques et littéraires des élèves de Cycle 1, 2 et 3 en leur faisant créer un album sera organisée dans le grand salon de la ville de Saint-Denis.

## 3.5 Promouvoir la voie professionnelle

La transformation de la voie professionnelle a permis la mise en œuvre d'innovations pédagogiques majeures, comme l'organisation de la classe de seconde du baccalauréat professionnel par familles de métiers, la réalisation du chef-d'œuvre et la co-intervention des professeurs d'enseignement professionnel et d'enseignement général.

Plusieurs manifestations seront organisées au cours de l'année pour mettre en lumière les atouts et les réussites de cette voie de réussite.

### LA DEUXIÈME ÉDITION DES SEMAINES DE L'EXCELLENCE PÉI SUR LE THÈME DES CHALLENGES ET DES CONCOURS

**Cet événement a pour objectifs de promouvoir et valoriser les filières professionnelles, de faire connaître aux élèves et aux familles des métiers porteurs d'avenir, d'amener l'ensemble des acteurs des filières professionnelles de l'île à côtoyer l'excellence en suscitant de nouvelles méthodes de transmission des savoirs.**

— De novembre 2022 à mars 2023 : les sélections régionales des Worldskills France : La Réunion est l'unique territoire d'outre-mer à participer à cette compétition. En novembre dernier, le lycée de Bois d'Olive avait accueilli la sélection régionale en peinture décoration. Au cours des prochaines semaines, des sélections régionales seront organisées pour les 8 autres métiers inscrits par l'académie de La Réunion pour la 47ème Compétition WorldSkills : carrosserie automobile, technologie automobile, maçonnerie, carrelage, dessin assisté par ordinateur, fraisage, robotique, aide à la personne.

Au total, ce sont donc 9 champions réunionnais dans leurs métiers respectifs qui se rendront aux finales nationales organisées en septembre 2023 à Lyon pour affronter les champions des autres régions de France, avec comme objectif

de décrocher une place pour la compétition internationale des Métiers WorldSkills.

— De février à avril 2023 : les Semaines de l'Excellence Péi avec la venue 3 Meilleurs Ouvriers de France (Maître d'Hôtel, du service et des arts de la table, Cuisine - Gastronomie et Carrelage-Mosaïque), et le champion de France du dessert 2022, aux côtés des élèves, apprentis et professionnels. 16 journées de masterclass et formations seront dispensées dans les 8 établissements mobilisés à des élèves, des apprentis et des professionnels.

— Le défi des chefs : l'objectif de ce défi est d'amener les élèves et apprentis du lycée hôtelier La Renaissance à se surpasser en travaillant et sublimant des produits locaux qui leur seront dévoilés fin janvier 2023 par les chefs eux-mêmes. Les équipes auront alors à concevoir un menu composé d'une entrée, d'un plat, et d'un dessert.

Ce menu sera réalisé lors de la seconde étape du défi. Les équipes présenteront chacune leur menu aux chefs qui les noteront tant d'un point de vue visuel que gustatif.

Le menu choisi par les chefs sera ensuite retravaillé sur la semaine, puis présenté au dîner de clôture de la semaine.

## ◎ LA VOIE PROFESSIONNELLE DANS SES CHEFS D'OEUVRE

La réalisation d'un chef d'œuvre est un marqueur fort de la scolarité en CAP et en baccalauréat professionnel.

Réalisation collective ou individuelle, représentative voire même emblématique d'une filière, le chef d'œuvre permet aux élèves d'exprimer leur talent et de témoigner des compétences professionnelles acquises au cours de leur formation. Sa réalisation, sur une durée de deux ans, concerne tous les élèves de terminale de CAP et de baccalauréat professionnel.

La manifestation académique « la voie professionnelle dans tous ses chefs-d'œuvre » vise à mettre en avant les chefs-d'œuvre les plus significatifs. Cette année, cette manifestation devrait être soutenue par un groupe industriel, acteur économique majeur à la Réunion.

— La Journée de la voie professionnelle dans tous ses chefs-d'œuvre sera organisée le 2 juin 2023 afin de présenter une sélection de projets réalisés dans les secteurs de la production et des services et sera clôturée par une cérémonie de remise des prix. Les chefs d'œuvres retenus par un jury académique participeront au concours national Colbert.

## ◎ L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES

En début d'année scolaire, chaque élève de seconde professionnelle et de première année de CAP passe un test de positionnement lui permettant d'identifier ses acquis et ses faiblesses en maîtrise de la langue française et en mathématiques.

À partir de l'analyse des résultats, un accompagnement pédagogique a été mis en place pour environ 1 000 élèves dans chacune des deux disciplines sur toute l'année scolaire.

L'objectif de cette action est de permettre à ces lycéens d'acquérir ou de consolider des compétences fondamentales, en français et en mathématiques.

## ◎ RENFORCER LA PERSONNALISATION ET LA FLUIDITÉ DES PARCOURS

Différentes actions sont développées dans l'académie pour renforcer la personnalisation et la fluidité des parcours de l'élève.

Ces actions se structurent autour de quatre orientations majeures :

- Co-construction entre inspecteurs et chefs d'établissement d'outils académiques de construction et de suivi du parcours de l'élève.
- Création d'un parcours M@gistère académique pour l'ensemble des professeurs de l'académie : construction du parcours de l'élève de la seconde (famille métiers) à la terminale Bac Pro (avis favorable et Parcoursup).
- Formation de formateurs académiques pour répondre aux besoins en formation des enseignants.
- Mise en place de formations d'initiative locale dans chaque établissement pour accompagner les équipes pédagogiques.

### Le concours académique «Kaskoko» de calcul mental pour les élèves de la voie professionnelle

Après le succès de l'édition 2022 organisée par les établissements du bassin Est, le concours est généralisé à tous les lycées professionnels de l'académie : 26 lycées professionnels et sections d'enseignement professionnel (sur les 31) sont inscrits. Au total, plus de 8 000 élèves des classes de CAP et de Bac pro participeront à ce concours.

#### Le calendrier :

- Du 25 au 31 janvier 2023 : organisation du concours dans chacune des classes inscrites au concours.
- Du 15 au 22 février : organisation des finales par établissement dans chaque lycée.
- Jeudi 2 mars 2023 : finales par bassin (Est, Ouest, Nord, Sud).
- Vendredi 10 mars 2023 : finale académique au lycée professionnel Patu de Rosemont à Saint-Benoît.



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# SEMAINE ACADÉMIQUE DE L'INNOVATION

Organisée par La CARDIE

## Compétences psychosociales et bien-être à l'École

du 13 au 17  
février 2023



avec Rebecca SHANKLAND

Service communication-design, phd-ac-reunion-piclos:freepik-140608ms-2022



Voyage  
apprenant

NORD ET SUD

EXPERIMENTATION  
INNOVATION

Planning et  
inscriptions  
sur  
M@GISTÈRE

Cliquer ici

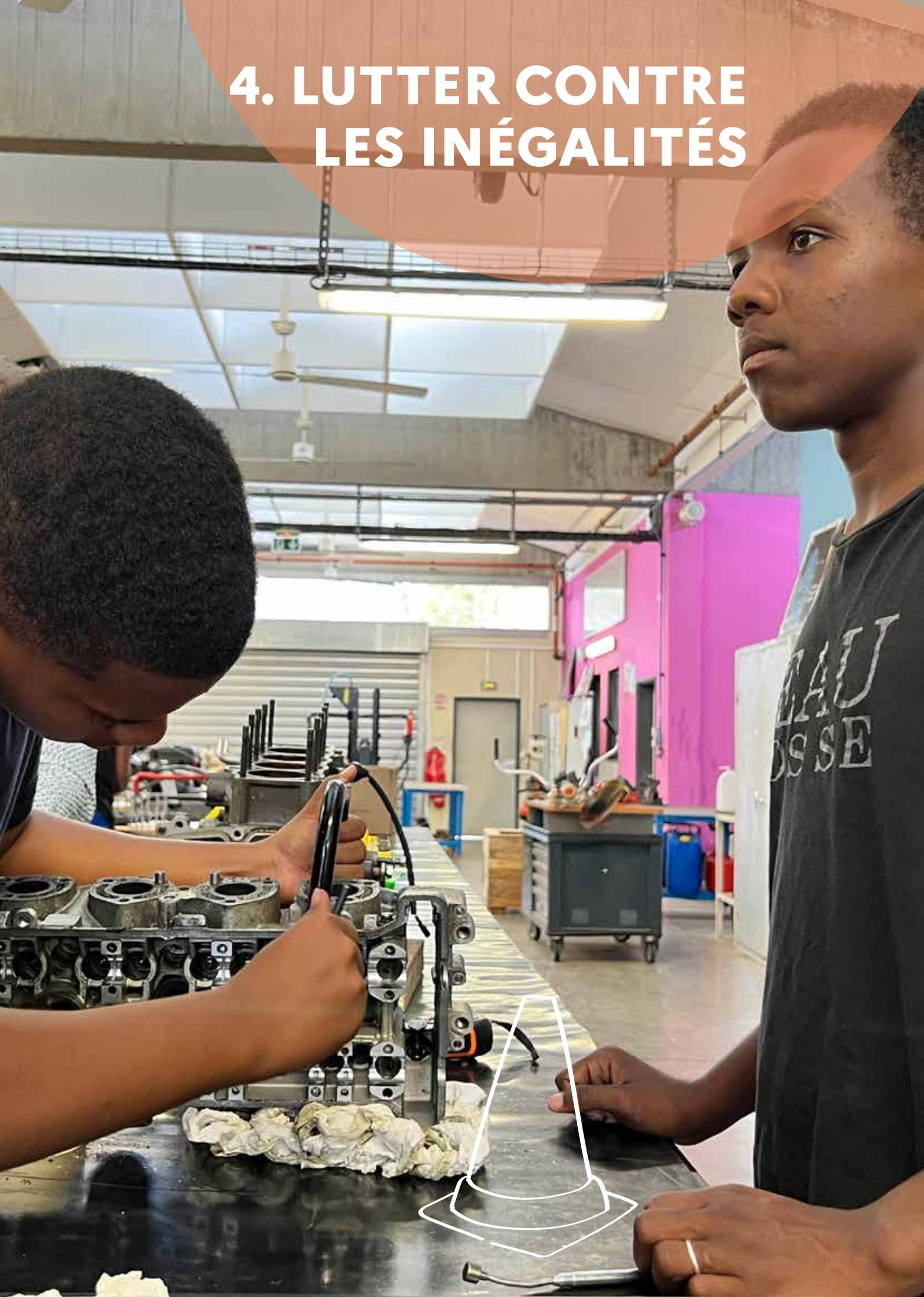
JOURNÉE ACADÉMIQUE DE L'INNOVATION - MERCREDI 15 FÉVRIER

Conférences le matin / Ateliers pratiques l'après-midi

Captation des conférences par la DRANE

Inscriptions : <https://magistere.education.fr/ac-reunion/course/view.php?id=3220&section=1>

# 4. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS



## 4.1 Un nouvel élan à l'orientation

L'académie s'attache à mettre en place un accompagnement progressif des élèves, pour les aider construire des projets d'orientation et de réussite scolaire et d'entrée dans la vie professionnelle, en ouvrant le champ des possibles du collège à l'enseignement supérieur, en luttant contre l'autocensure et les déterminismes sociaux et de genre.

### ⊙ L'EXPÉRIMENTATION DÉCOUVERTE DES MÉTIERS

**Cette expérimentation nationale vise à repenser le parcours Avenir au collège en initiant l'accompagnement à l'orientation dès la classe de 5e et en l'adaptant en conséquence à un public jeune.**

— Trois objectifs visés : améliorer l'information métiers, en amorçant une réflexion précoce sur les représentations professionnelles, améliorer l'accompagnement des élèves, en permettant aux élèves de se projeter progressivement dans l'univers des métiers et des environnements professionnels, tester des organisations, développer des partenariats, déployer des actions dans et hors le collège.

— Dans l'académie, sept collèges volontaires participent à cette expérimentation. La DRAIO assure le pilotage de l'expérimentation avec l'appui des psychologues de l'éducation nationale, en collaboration étroite avec la Région en charge de l'information à l'orientation régionale sur les métiers et les formations, la DRAFPIC, en charge des relations école-entreprise, la CARDIE, qui fait le lien avec tissu associatif, en particulier porteur des

thématiques de l'égalité filles-garçons et du développement durable, et l'Onisep, qui a conçu un « film annuel » jalonné de séquences pédagogiques pour faciliter la réalisation de parcours à mettre en œuvre dans chacun des collèges. Les parents sont également associés par le biais de forums métiers qui donneront l'occasion d'associer des personnalités inspirantes.

— Un bilan est prévu en juin pour une mise en œuvre à la rentrée scolaire d'une demi-journée Avenir(s) hebdomadaire dans toutes les classes de 5e.

### ⊙ LES RENDEZ-VOUS DE L'ORIENTATION AU SECOND SEMESTRE

**La deuxième semaine de l'orientation se déroulera du 6 au 10 février 2023.**

Comme au mois de novembre, des actions seront proposées à la fois au niveau académique et au sein même de chaque établissement. L'université reconduira les temps d'immersion des élèves sur chacun de ces deux sites. Les journées portes ouvertes prolongeront cette semaine tout au long du mois.

### **Formation des enseignants et des psychologues de l'éducation nationale les mercredi 25 janvier et 1er février.**

De la même façon que les professeurs principaux de collège ont pu bénéficier d'une matinée d'immersion en lycée professionnel à l'occasion de la semaine dédiée en décembre, la DRAIO organise à l'attention des professeurs principaux de lycée et les psyEn un cycle de 8 webinaires. Les représentants de l'ensemble de l'offre de formation postbac interviendront et pourront échanger avec les participants. Des formations in situ seront ensuite organisées du 30 janvier au 3 février dans chacun des bassins pour présenter l'application Parcoursup, dans le but de renforcer l'accompagnement de ceux qui sont au plus près des élèves. Des temps de formation des parents, organisés avec l'appui des CIO, sont également prévus au cours de ce même mois.

### **Le Printemps/Mars de l'orientation est organisé du 27 au 29 mars lors des épreuves écrites des enseignements de spécialité, en collaboration étroite avec la Région.**

Il mobilisera les lycéens de première et de seconde, ainsi que les collégiens. Le forum dédié à la valorisation de la voie technologique, expérimenté l'an dernier, sera reconduit sous un format hybride. La participation des représentants du monde économique et des associations sera encouragée.

## **LA SEMAINE DES CORDÉES DE LA RÉUSSITE**

### **Les Cordées de la réussite font de l'accompagnement continu de l'orientation, de la classe de 4e jusqu'au baccalauréat et au-delà, un réel levier pour lutter contre l'autocensure et susciter l'ambition scolaire des élèves.**

L'académie compte douze têtes de cordées, auxquelles participent 2 849 élèves. Trois cordées ont vu le jour à la rentrée 2022, permettant de mieux couvrir le territoire académique et de diversifier les thématiques proposées. En classe de terminale, les élèves seront encouragés à faire mention de leur parcours dans leur dossier Parcoursup, se donnant ainsi plus de chances d'obtenir la formation qui les intéresse.

— Au cours de la Semaine des cordées de la réussite, qui se déroulera du 10 au 14 avril 2023, chacune des cordées présentera ses réalisations phares.

## 4.2 La lutte contre le décrochage scolaire

L'académie poursuit son engagement dans la lutte contre l'absentéisme des élèves et le décrochage scolaire .

### © CRÉATION D'UNE INSTANCE DÉPARTEMENTALE EN CHARGE DE LA PRÉVENTION DE L'ÉVITEMENT SCOLAIRE

**L'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire assure le suivi du respect de l'obligation d'instruction et des mises en demeure d'inscription dans un établissement d'enseignement public ou privé dans le cadre du contrôle de l'instruction dans la famille.**

— Elle favorise l'échange et le croisement d'informations entre les services municipaux, les services du conseil départemental, les organismes débiteurs de prestations familiales et la direction des services départementaux de l'éducation nationale afin de repérer les enfants soumis à l'obligation scolaire qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement public ou privé et qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation d'instruction dans la famille.

— C'est l'opportunité de travailler en partenariat sur un sujet complexe qui mobilise des acteurs des différentes collectivités et

ministères. L'évitement scolaire concerne des enfants et adolescents qui ne seraient ni scolarisés ni instruits à domicile par dérogation. Un travail partenarial pourra être élargi à d'autres formes d'évitements scolaires : grands absentéistes en décrochage scolaire.

Un premier groupe de travail s'est tenu le 18 janvier en préfecture.

### © LE NUMÉRIQUE ÉDUCATIF POUR LUTTER CONTRE LE DÉCROCHAGE SCOLAIRE

**Consciente des enjeux de la lutte contre le décrochage scolaire sur le territoire réunionnais dans les voies professionnelles, l'académie participe au projet « bien à l'école » porté par la société professorbob.ai**

— Ce projet est l'un des sept lauréats de l'appel à projet de la Banque des Territoires pour le compte de l'État dans le cadre de France 2030, dont l'objectif est de favoriser la transformation de l'enseignement scolaire en finançant des expérimentations permettant de faire évoluer les pratiques et les modes d'organisation, et en créant un réseau national collaboratif de lauréats.

— L'académie est ainsi engagée avec sept autres académies (Aix-Marseille, Guadeloupe, Guyane, Lyon, Martinique, Mayotte, Orléans-tours) dans le projet « Bien à l'école » qui vise à améliorer la persévérance scolaire au cours des cycles 3 et 4 en agissant sur trois axes, les interactions enseignants-contenus-élèves, le bien-être psychologique des élèves, et la coéducation, la continuité éducative. Les travaux débuteront en février 2023 pour cinq ans et feront l'objet d'une subvention de plus d'1 Million d'euros.

— L'ensemble des collèges sera concerné ainsi que les premières années de chaque lycée. Le travail portera sur l'usage des pédagogies actives et/ou immersives, qui facilitent l'engagement de l'élève dans l'apprentissage en s'appuyant sur les nouvelles technologies comme la réalité virtuelle.

— Une attention particulière sera portée à deux groupes d'élèves, considérés comme cumulant des fragilités spécifiques au cours de leur parcours scolaire : les élèves scolarisés en SEGPA, qui cumulent des difficultés d'ordre cognitifs, des retards dans les apprentissages fondamentaux de l'école primaire et des difficultés scolaires durables et persistantes, ainsi que les élèves scolarisés en 3e prépa-métiers, en rupture avec les apprentissages scolaires et qui ont fait un choix positif d'orientation vers une classe leur offrant la possibilité d'une découverte guidée de la voie professionnelle et des métiers.

## LA SEMAINE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Organisée du 17 au 21 avril 2023 dans l'académie, cette manifestation donnera l'occasion de valoriser les actions portées sur chacun des bassins.

## 4.3 L'éducation artistique et culturelle pour développer la créativité et la sensibilité

Le second semestre s'annonce riche en événements artistiques et culturels avec des temps forts d'échanges et de restitution lors des rencontres académiques de théâtre, danse, cinéma, conte, chorale, orchestre ; des présentations des réalisations des classes labellisées « TAAF » et « Patrimoine Nature Avenir », des lauréats des concours comme la Flamme de l'égalité ou encore le prix Célimène Junior.

### LA JOURNÉE ACADÉMIQUE DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Cette journée académique est une nouveauté de l'année 2023 .

- ⊙ Cette journée aura lieu en mai et concernera les personnels d'encadrement. L'objectif est de réfléchir aux liens que l'on peut tisser entre le parcours d'éducation artistique et culturelle et les autres parcours éducatifs afin de leur donner du sens, de la cohérence et de mobiliser toute la communauté éducative autour d'enjeux transversaux.

Partage d'expériences, rencontre avec des artistes et des intervenants professionnels de la santé, de la culture, de l'environnement, des questions citoyennes, et tables rondes, ponctueront cet événement.

### UN PÔLE RESSOURCE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE « DU BATTANT DES LAMES AU SOMMET DES MONTAGNES » POUR LA FORMATION

- ⊙ Trois journées de formation dédiées à l'océan.

La candidature de La Réunion pour la mise en place d'un Pôle ressource d'éducation artistique et culturelle (PREAC) a été retenue. Le PREAC « Du battant des lames au sommet des montagnes », en partenariat avec l'INSPÉ et la Direction des affaires culturelles, aura lieu fin mars/début avril avec 3 journées de séminaire dédiées à l'océan : conférences de scientifiques experts de l'IFREMER, l'IRD, Globice, Kélonia, ateliers artistiques et scientifiques, et partage d'expériences autour des AME et des classes labellisées TAAF, permettront de questionner l'océan dans son rapport avec l'activité humaine d'un point de vue historique, économique, politique, artistique et environnemental.

Cette formation de formateurs interministérielle s'adressera à une trentaine de stagiaires de l'éducation nationale et de la culture.

## ◎ LE PASS CULTURE POUR FACILITER L'ACCÈS À LA CULTURE

**Le Pass culture, déployé dans les académies depuis février 2022, a permis de financer de nombreux projets d'éducation artistique et culturelle.**

— À la fin octobre, le Pass Culture touchait 24 539 jeunes Réunionnais de 15 à 18 ans, avec un taux d'utilisation de 68,7% (74,8% au national).

— Depuis la rentrée d'août dernier, 99 établissements ont utilisé le Pass culture dans sa part collective, pour subventionner près de 370 actions dans des classes de la 4e à la terminale.

— Avec les offres réservées, environ 18 % du budget global Pass culture a été utilisé à ce jour dans l'académie.

— Les subventions sont mobilisables jusqu'au 31 août 2023. Pour rappel, tous les domaines artistiques sont concernés, du théâtre à la culture scientifique, des arts visuels aux rencontres d'auteurs ; et les établissements privés bénéficient également de la subvention Pass culture.



La délégation académique à l'action culturelle du rectorat poursuit également son accompagnement en faveur du déploiement de l'éducation artistique et culturelle dès la maternelle.

Le partenariat avec les communes et la DAC Réunion dans le cadre des contrats locaux d'éducation artistique (CLEA) a permis de valider cette année 500 projets proposés par 250 écoles : 30 000 élèves réunionnais du premier degré bénéficieront ainsi de projets d'envergure, auxquels s'ajoutent les sorties scolaires et les projets des cités éducatives. Une cinquantaine de résidences d'artistes en territoire scolaire portées par la DAC Réunion, 3 résidences d'auteurs sélectionnées au national et les deux projets des Ateliers Médicis « Création en cours », vont également permettre aux élèves de découvrir l'univers de ces artistes et tout le processus de création, du projet à sa réalisation.



RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

# Semaine académique de la santé 2023 "Sport et Santé pour Tous"



## DU 03 AU 07 AVRIL

Tout au long de la semaine les actions en lien avec la thématique seront valorisées **dans les établissements et écoles** (expositions, stands, actions ...) et sur la **carte interactive du site académique**

**Manifestation académique  
sur le plateau sportif de  
Sarda Garriga  
Saint André**

*Plus de 1000 élèves attendus* Des ateliers sportifs, santé, paralympiques, valeurs de l'olympisme...

*De nombreux partenaires présents*



Remise  
des labels  
**Edusanté**

## MERCREDI 05 AVRIL

**USEP et UNSS  
"y met ensamb  
pour la santé"**

Pour plus d'informations: [copil\\_sas@ac-reunion.fr](mailto:copil_sas@ac-reunion.fr)



# 5. CRÉER LES CONDITIONS DE LA RÉUSSITE



## 5.1 Encourager l'activité physique

L'activité physique est indispensable au bien-être des élèves, favorise leur épanouissement et leur réussite. L'académie poursuit le développement de dispositifs permettant de renforcer la pratique sportive de tous les élèves.

### LA SEPTIÈME SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE

Elle se déroulera du 3 au 7 avril 2023, sur le thème de l'inclusion et de la découverte des para sports.

- Cet événement national portant en acte les valeurs de l'olympisme (excellence, amitié et respect) est décliné localement par les fédérations sportives scolaires (UNSS, USEP) et les associations sportives (AS) d'écoles et d'établissements scolaire.
- Mercredi 5 avril au complexe sportif Sarda Garriga Saint-André : l'UNSS et l'USEP en complément des organisations déjà mises en place par bassin (Nord, Est, Sud, Ouest) s'associent en 2023 dans le cadre de la Semaine académique de la santé et de la 8e Semaine nationale des langues vivantes, afin de proposer à 1 000 écoliers et collégiens une série d'ateliers sportifs (nouveaux sports de Paris 2024 : skateboard, breaking danse, sports collectifs, athlétisme, etc.), santé (association sportive Santé, fourgon Santé de l'USEP, écoles engagées sur le projet « Mon association booste mon cerveau », etc.), paralympiques (boccia, cécifoot, basket fauteuil, course en binôme, langage des signes, etc.), valeurs de l'olympisme (exposition Jeux Olympiques et Jeux des Iles, quizz, etc).
- Ce dispositif est mis en place en partenariat avec la MGEN, le CROS, les Comités Sports Adaptés et Handisport, l'ETAP Santé (Éducation

thérapeutique appui parcours). Des athlètes de haut niveau dans les disciplines olympiques et paralympiques y participeront également.

### LE LABEL GÉNÉRATION 2024

- La campagne de labellisation pour le label Génération 2024 est lancée.
- Le label Génération 2024 pour les écoles, établissements scolaires et les établissements d'enseignement supérieur, vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes et promouvoir l'engagement associatif.
- L'appel à candidatures à l'obtention du label Génération 2024 a pour objectif de valoriser les établissements engagés dans une politique volontariste en matière de déploiement de la pratique physique et sportive complémentaire à l'EPS obligatoire.
- Comme chaque année depuis 2018, les établissements qui souhaitent s'inscrire dans la dynamique des JOP de Paris 2024 peuvent faire une demande de labellisation via la plateforme démarches simplifiées jusqu'au 15 avril 2023. Les jeux olympiques et paralympiques constituent, en effet, une opportunité exceptionnelle de créer des dynamiques positive dans les écoles, collèges et lycées.

- La thématique des Jeux Olympiques et Paralympiques devraient impliquer un maximum de disciplines et impulser de nouveaux projets éducatifs disciplinaires ou interdisciplinaires autour des valeurs portées, du développement durable, de la santé, de l'école inclusive et du handicap, de l'accès à la culture.

## LE SAVOIR ROULER À VÉLO

**Ce programme qui vise les enfants de 6 à 9 ans a pour objectif le développement de la pratique du vélo en toute sécurité.**

— Dans un contexte local marqué par un déficit de l'apprentissage « spontané », le dispositif Savoir rouler à vélo concourt à l'acquisition de cette compétence fondamentale par les jeunes Réunionnais et ainsi à la réduction des inégalités sociales. L'objectif est que tous les enfants entrant au collège maîtrisent la pratique de manière autonome dans des conditions réelles de circulation.

— Dans le cadre d'un partenariat, la DRAJES mobilise au profit de l'USEP, historiquement leader dans ce secteur à travers son dispositif « Le p'tit tour à vélo », une batterie inédite de moyens : aide à l'emploi pour le recrutement d'un agent de développement territorial, crédits d'équipement et de fonctionnement pour la constitution d'un parc de vélos itinérant (acquisition d'un lot de vélos et d'un camion). L'USEP dispose désormais d'une puissante force d'impact et d'une capacité à aller au-devant des publics dans un objectif de proximité.

— En levant certains obstacles majeurs (pénurie de vélos, déficit de compétence, etc.), le savoir rouler à vélo devrait ainsi pouvoir franchir une étape décisive dans sa montée en puissance à La Réunion.

## 5.2 Veiller à la santé des élèves

Dans le cadre de la démarche École promotrice de santé, l'académie déploie dans les écoles et établissements scolaire une approche globale et positive de la santé.

### LA SEMAINE ACADÉMIQUE DE LA SANTÉ

Pour la troisième année consécutive, l'académie valorisera les actions de santé portées par les élèves des écoles et établissements scolaires, sur la thématique « Sport et santé pour » tous pendant la semaine académique de la santé qui se déroulera du 3 au 7 avril 2023.

— L'objectif est que tous les enfants, quels que soient leur origine, leur milieu social ou leur environnement familial, développent le réflexe et le goût de pratiquer une activité physique et sportive régulière pour lutter contre la sédentarité qui est un réel problème de santé publique.

— Pendant cette semaine les actions pourront être présentées et/ou organisées sous forme d'expositions, de stands participatifs voire sous forme d'action associée à la pratique des langues vivantes et le handicap en cette semaine académique dédiée à la fois à la santé, aux langues vivantes et à l'inclusion par le sport.

— Le point focal de la semaine se déroulera le mercredi 5 avril 2023, avec l'organisation d'une grande manifestation commune USEP et UNSS « L'USEP et UNSS y met ensamb pour la santé » et la remise des labels EDUSANTÉ aux écoles et établissements qui s'engagent dans la démarche école promotrice de santé (EPSa).

### LES ASSOCIATIONS SPORTIVES SANTÉ AU SERVICE DE L'ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ

L'objectif de ce programme de l'UNSS Réunion en direction de l'ensemble des publics scolaires, initié en 2019, est de préserver et renforcer la santé des élèves en leur permettant de s'épanouir par le sport.

— À l'attention notamment (mais pas uniquement) des publics éloignés ou s'éloignant volontairement de la pratique physique et sportive (de plus en plus présents dans les établissements scolaires), les associations sportives « Santé » développent des solutions de mise en activité attrayantes tant dans le cadre des enseignements en EPS que des séquences de sport scolaire, en inscrivant l'élève dans un parcours santé cohérent et efficace sur le long terme.

— Une alternance de séquences sportives, ludiques et conviviales (ateliers, jeux sportifs, sorties, intervenants extérieurs, etc), une formation des enseignants d'EPS (UNSS, FIL, PAF) en relation avec l'ARS, l'IREPS (instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) et de l'ETAP Santé (Éducation thérapeutique appui parcours - ex Réseau pédiatrique 974), en relation avec la DRAJES constituent le dispositif.

— Celui-ci permet donc, à l'heure actuelle, à plus de 20 associations sportives de

- l'académie, de proposer cette nouvelle activité au même titre que les habituelles disciplines sportives (escalade, football, judo, etc.). Les contenus abordent la sédentarité, les temps d'écran, l'alimentation et les moyens et voies d'amélioration par une activité physique appropriée.

## **LLE SERVICE SANITAIRE DES ÉTUDIANTS EN SANTÉ**

**Le Service sanitaire obligatoire et validant a été créé en 2018 pour tous les étudiants en santé (médecine (3e année), soins infirmiers (2e année), maïeutique (4e année) et Kinésithérapie (3ème année).**

— Il permet d'initier les étudiants aux enjeux de la prévention primaire, leur offre l'occasion de réaliser des actions concrètes participant à la politique de prévention et de lutte contre les inégalités sociales et territoriales, favorise l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité lors des formations suivies et des actions réalisées, permet d'intégrer la prévention dans les pratiques des professionnels de santé.

— Cette année scolaire, grâce à la mobilisation des 70 établissements scolaires (52 collèges, 18 lycées) et 60 écoles, 422 étudiants en santé ont été accueillis lors des trois premières journées de préparation des actions de prévention en novembre et décembre 2022 et vont être encadrés lors des réalisations des actions face à élèves les semaines du 27 au 31 mars et du 2 au 5 mai 2023.

## 5.3 Lutter contre le cyberharcèlement à l'école

L'objectif de l'académie est de renforcer la prévention contre le harcèlement et cyberharcèlement. Afin de renforcer la sensibilisation des élèves, l'académie lance le déploiement d'un passeport numérique Pix pour les élèves de 6e.

### UN PARCOURS DE CULTURE NUMÉRIQUE SUR LA PROTECTION ET LE CYBERHARCÈLEMENT

**Face aux enjeux d'éducation au numérique et pour sensibiliser à la lutte contre le cyberharcèlement, les discours de haine et les contenus illicites en ligne, la loi confortant le respect des principes de la République dispose qu'«À l'issue de l'école primaire et du collège, les élèves reçoivent une attestation certifiant qu'ils ont bénéficié d'une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils».**

— À compter de février 2023, un parcours d'évaluation PIX sur la Protection et sécurité et sur le Cyberharcèlement permettra de délivrer aux élèves de sixième volontaires une attestation de sensibilisation aux bons usages des outils numériques et des réseaux sociaux.

Ce parcours de culture numérique plus généraliste permettra aux élèves, non seulement d'être mieux armés face aux risques et dérives que le numérique peut représenter, mais aussi de tirer pleinement parti de ses opportunités

Au cœur de la démarche, l'équipe pédagogique pourra suivre et s'appuyer sur les résultats des élèves pour consacrer un temps, en classe, à la découverte du numérique dans toutes ses

dimensions, et en particulier pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la lutte contre le cyberharcèlement.

— Ce dispositif est le fruit d'un travail de terrain préalable, porté conjointement avec les académies auprès de 110 établissements volontaires. Il a permis de coconstruire et d'améliorer le contenu pédagogique du parcours et d'en assurer l'adéquation avec les élèves de 6e. À compter de l'année scolaire 2023-2024, « PIX 6e » sera étendu à tous les collèges.

#### PHARe poursuit son déploiement

Le programme global de prévention du harcèlement du harcèlement est progressivement étendu à l'ensemble des écoles et les collèges de l'académie.

Plusieurs journées de formation des équipes ressources des collèges et des circonscriptions seront organisées pendant le second semestre.

Des actions de sensibilisation à l'attention des élèves et des familles sont également mises en place.



# 6. S'ENGAGER DANS LES DÉFIS CONTEMPORAINS



# 6.1 Une nouvelle dynamique pour l'éducation aux médias et à l'information

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) de tous les élèves contribue au développement d'une citoyenneté responsable dans une société marquée par la multiplication et l'accélération des flux d'information. Le pilotage de l'EMI est renforcé à travers la création d'une cellule académique réunissant l'ensemble des acteurs contribuant dans sa généralisation dans les écoles et les établissements scolaires

## ◎ LA CELLULE ACADÉMIQUE EMI

**La cellule académique EMI premier et second degré réunissant l'ensemble des acteurs autour d'un référent académique : centre local pour l'éducation aux médias (Clémi), délégation académique au numérique éducatif (Dane), délégation académique à l'action culturelle (Daac), corps d'inspection.**

— Cette année 2023 verra la mise en œuvre des trois axes de la feuille de route académique de l'EMI :

- Un programme académique de formation permettant une meilleure appropriation par l'ensemble des acteurs éducatifs de l'éducation aux médias et à l'information.
- Un accompagnement pour la mise en place de médias scolaires : déployer les webradios et autres médias dans les écoles et les établissements pour que tous les élèves puissent s'y investir et acquérir une culture de débat et de prise en compte des différentes opinions.
- La poursuite des partenariats en développant les actions et les interventions du Clémi et des partenaires, notamment culturels, au sein des écoles et des établissements scolaires.

— Dans ce cadre, un partenariat avec France TV dans le cadre d'une « tournée académique » sur l'éducation aux médias sera mis en place cette année.

L'objectif est de coconstruire, en s'appuyant sur l'expertise des équipes de France Télévisions, un programme à destination des élèves réunionnais pour apprendre à décrypter les médias et l'actualité afin de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons, et développer un esprit critique face aux images.

L'EMI doit ainsi connaître une nouvelle dynamique fondée sur le développement des projets pédagogiques, le renforcement des réseaux d'acteurs et l'accompagnement des pratiques pédagogiques dans les établissements.

## « UNE WEBRADIO, UN PARRAIN »

**L'éducation aux médias et à l'information s'appuie sur des actions éducatives permettant aux élèves de appréhender différentes notions et de rencontrer des professionnels.**

La webradio permet de conjuguer le travail sur les modes d'expression (oralité et écriture) avec ceux des techniques de réalisation (création, production et diffusion en ligne) et des démarches d'apprentissage collaboratives (investigation, projet). Le projet « Une webradio, un parrain » est mis en place dans le cadre du plan France 2030 destiné à soutenir le développement de l'innovation numérique pour l'éducation au service de l'éducation aux médias et à l'information : 8 nouveaux collèges en accord avec le Département viendront compléter les 8 premiers déjà mobilisés lors de la phase 1 (collèges de Plateau Caillou, Paul

Hermann, Joseph Bédier, Jean Lafosse, Hippolyte Foucque, Étang Saint-Paul, Bois de Nèfles, Auguste Lacaussade).

L'objectif est que chaque collège puisse être parrainé par un organe de presse, dont les journalistes ou techniciens accompagneront les élèves dans la fabrication de l'information et la gestion de la webradio.



## LA SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS À L'ÉCOLE

**La 34e Semaine de la presse et des médias dans l'École® organisée par le CLEMI aura lieu du 27 mars au 1er avril 2023 et aura pour thème « L'info sur tous les fronts ».**

La Semaine de la presse et des médias dans l'École® a pour objectif d'aider les élèves, de la maternelle au lycée, à : comprendre et décrypter l'univers des médias, apprendre à vérifier les sources et l'information, développer leur goût pour l'actualité et se forger leur identité de citoyen.

Dans la pratique, la la semaine de la presse se déroulera comme toujours sur plusieurs semaines. Les écoles et établissements peuvent s'inscrire jusqu'au 4 février 2023 pour recevoir un colis de presse.

## 6.2 Transmettre les Valeurs de la République

La formation des élèves à la citoyenneté contribue à l'affermissement des principes et des valeurs de la République, encourage la participation démocratique et renforce la confiance dans les institutions. Le Service national universel (SNU) et les classes de défense permettent aux jeunes de découvrir le sens de l'engagement et valorisent l'entrée dans la citoyenneté.

### ○ LE SERVICE NATIONAL UNIVERSEL (SNU) 2023

**Priorité du président de la République, le SNU doit développer et valoriser l'engagement de la jeunesse et renforcer la « force morale » de notre pays. donne l'opportunité aux jeunes réunionnais représentatifs de la diversité de la jeunesse et de l'école inclusive de découvrir la vie collective, de créer des liens nouveaux, de développer une culture de l'engagement pour affirmer leur place dans la société.**

Le service national universel est structuré en trois phases :

- Il accueille des volontaires de 15 à 17 ans lors de séjours de cohésion de deux semaines visant à transmettre un socle républicain fondé sur la vie collective, la responsabilité et l'engagement. Ce séjour est réalisé en hébergement collectif, mêlant mixité et esprit de cohésion. Au cours de ce séjour, les jeunes volontaires participent à des activités collectives variées et bénéficient de bilans individuels (illettrisme, sport, compétences notamment numériques). Les inscriptions pour les séjours de cohésion de 2023 sont ouvertes sur [www.snu.gouv.fr](http://www.snu.gouv.fr). En 2023, deux séjours permettant d'accueillir chacun 156 jeunes seront organisés au centre Jacques Tessier à la Saline les bains : du 11 au 23 juin et du 4 au 16 juillet.
- Une mission d'intérêt général pour développer une culture de l'engagement et favoriser

l'insertion des jeunes dans la société. Fondées sur des modalités de réalisation variées, 84 heures sont effectuées sur une période courte ou réparties tout au long de l'année. Ces missions placent les jeunes en situation de rendre un service à la Nation. Au cours de cette mission d'intérêt général, en fonction de leur situation, les volontaires peuvent également être accompagnés dans la construction de leur projet personnel et professionnel.

- La possibilité d'un engagement volontaire d'au moins 3 mois permettant à ceux qui le souhaitent de s'engager de façon plus pérenne et personnelle pour le bien commun. Cet engagement s'articule principalement autour des formes de volontariat existantes : service civique, réserves opérationnelles des Armées et de la gendarmerie nationale, sapeurs-pompiers volontaires, service volontaire européen, etc. Cet engagement volontaire peut être réalisé entre 16 et 30 ans.

### ◎ LES CLASSES DE DÉFENSE

**L'académie compte 19 classes de défense, 15 en collèges, 4 en lycées (niveau BTS à Bellepierre).**

— Ces classes sont mises en place autour d'un partenariat avec une unité militaire, à l'initiative du chef d'établissement et d'une équipe pédagogique.

Le projet s'inscrit dans le parcours citoyen, qui vise à la construction, par l'élève, d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement.

— Elles sont constituées selon deux possibilités :

- Une classe entière qui bénéficie de l'enseignement.
- Un regroupement d'élèves issus de plusieurs classes, sous forme d'option.

— Les classes de défense sont invitées à participer au Rallye citoyen ouvert aux collégiens et aux lycéens qui sera organisé au mois d'avril 2023 par le Trinôme académique.

- 



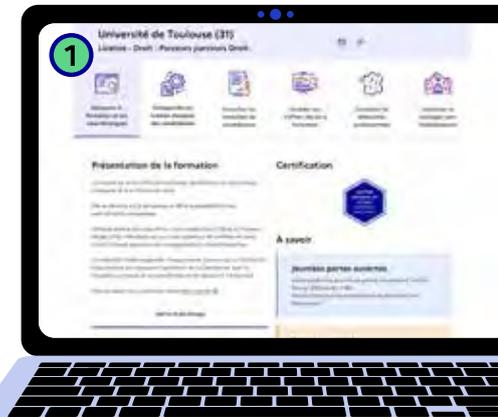
### Les actions éducatives autour de la connaissance et de la défense des principes et des valeurs de la République

En complément du travail mené tout au long de l'année scolaire, plusieurs temps forts au cours du second semestre de l'année scolaire redonnent du sens aux apprentissages :

- la Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité (27 janvier)
- la Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et leurs abolitions (10 mai)
- la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme (20 au 25 mars)
- les concours mémoriels comme le Concours national de la résistance et de la déportation (CNRD) ou la Flamme de l'égalité

# Parcoursup 2023 : une information plus claire, plus riche et plus transparente

Pour répondre aux attentes des usagers, le moteur de recherche et les fiches de formation font peau neuve pour aider les candidats et leurs familles à mieux connaître les formations et à faire leurs choix de manière éclairée.



## Une information plus claire pour trouver facilement les informations essentielles 1

- Un moteur de recherche des formations **plus simple d'utilisation et plus intuitif**.
- Une fiche de présentation des formations structurée autour de **6 rubriques clés**.
- **Des informations importantes plus visibles** : le statut de la formation (public/privé), la nature de la formation (formation sélective/non sélective ou en apprentissage), les frais de scolarité ou encore les dates des journées portes ouvertes.

## Une information plus riche pour anticiper le déroulement de la phase d'admission

Pour chaque formation :

- La répartition par type de baccalauréat des candidats qui étaient en position de recevoir une proposition d'admission en phase principale en 2022.
- Le rythme d'envoi des propositions d'admission en 2022. 2
- Les taux d'insertion professionnelle pour la majorité des BTS et des mentions complémentaires.
- Le taux d'accès en 2022 affiché selon le type de baccalauréat du candidat quand il sera connecté à son dossier à compter du 18 janvier.



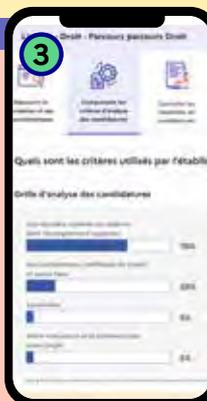
## Une information plus transparente sur les critères d'analyse des dossiers définis par les formations

Une nouvelle rubrique, « **Comprendre les critères d'analyse des candidatures** », présente de manière **plus détaillée et plus lisible** les critères qu'utiliseront les formations.

Deux niveaux de lecture des critères utilisés par les formations :

- **Une vue d'ensemble avec leur niveau d'importance.** 3
- **Une vue détaillée avec les éléments pris en compte par la formation.** 4

Pour aider les candidats, les formations mettent également à leur disposition des conseils pour élaborer leur candidature.



# 7. ÉTUDES SUPÉRIEURES ET VIE ÉTUDIANTE



# 7.1 Favoriser l'ambition et la poursuite d'études

L'académie s'attache à accompagner les lycéens dans la construction de leur projet de poursuite d'études. Il s'agit d'éclairer les choix des parcours et de spécialités de formation dans l'enseignement supérieur. Les plateformes Parcoursup et Monmaster.gouv permettent d'optimiser la formulation des vœux et les processus d'affectation.

## PARCOURSUP AU SERVICE DE L'ORIENTATION DES LYCÉENS

© Pour répondre aux attentes des usagers, le moteur de recherche et les fiches de formation de Parcoursup ont fait peau neuve. Ils aident ainsi les candidats et leurs familles à mieux connaître les formations et à faire leurs choix de manière éclairée.

— Ces améliorations apportent :

- Une information plus claire pour aider les candidats à trouver facilement les informations essentielles à consulter. Il s'agit par exemple du statut de la formation (public/privé), de la nature de la formation (formation sélective, non sélective, en apprentissage), des frais de scolarité ou encore des prochaines dates de journées portes ouvertes.
- Une information plus riche pour mieux anticiper le déroulement de la phase d'admission. Il s'agit notamment d'éléments de réponse aux questions suivantes : cette formation est-elle peu ou très demandée ? quel était le profil des candidats qui ont été classés par la formation l'an dernier ? Cette formation prend-elle en compte ma participation aux Cordées de la réussite ?
- Une information plus transparente via une nouvelle rubrique « Comprendre les critères d'analyse des candidatures », qui présente de manière plus détaillée et plus lisible les

critères qu'utiliseront les formations dans l'acceptation des candidatures. Des conseils de la part des formations portant sur les parcours recommandés au lycée et la manière de renseigner son dossier de candidature seront également mis en évidence.

— L'ensemble de ces évolutions vise à rendre le processus plus prévisible pour réduire le stress ou l'effet de surprise qui est un facteur de stress pour les lycéens et leurs familles.

— Le site Parcoursup poursuit ainsi son amélioration continue pour apporter une information utile aux usagers.

Dans les années qui viennent, le périmètre des formations pour lesquelles les informations sur l'insertion professionnelle seront renseignées sera progressivement élargi.

C'est un chantier majeur destiné à aider les lycéens à mieux s'orienter, à mieux connaître les métiers d'avenir, ceux qui recrutent et à identifier plus facilement les formations qui faciliteront leur insertion professionnelle.

Dès cette année, Parcoursup affichera des informations sur l'insertion professionnelle pour la majorité des BTS et mentions complémentaires.

Des premières vidéos-tutoriels sont également mises à disposition de tous sur le site [parcoursup.fr](https://parcoursup.fr) pour expliciter le fonctionnement

de la plateforme et son calendrier. Ce dernier est construit en cohérence avec celui du baccalauréat pour s'adapter aux échéances de l'année de Terminale, et notamment à la date des épreuves terminales des enseignements de spécialité (pour le lycée général et technologique). Il permet ainsi de mieux prendre en compte les résultats des élèves, au service de leur parcours d'études dans l'enseignement supérieur.

Comme chaque année, les lycéens bénéficieront d'un accompagnement assuré tout au long de l'année par les équipes éducatives de leur établissement. Des outils et des ressources sont proposés aux lycées, pour conduire des sessions d'information en direction des lycéens et de leurs parents. L'assistance usagers est accessible via le numéro vert 0 800 400 070, la messagerie du dossier Parcoursup et les réseaux sociaux Parcoursup.

## **UNE NOUVELLE PLATEFORME NATIONALE « MONMASTER .GOUV. FR » POUR LES ÉTUDIANTS**

**Les étudiants vont bénéficier cette année d'une plateforme unique pour consulter toute l'offre de formation en diplôme national de master et y candidater.**

— Le catalogue de formation (qui succédera au site « Trouvermonmaster »), sera en ligne dès le 1er février 2023. Les étudiants pourront ensuite y candidater en première année de diplôme national de master dès le 22 mars 2023.

La mise en place de cette nouvelle plateforme au service des étudiants dès 2023 constitue un élément central dans la facilitation de l'accès en 2e cycle de l'enseignement supérieur français.

Cette plateforme, mise en place par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche au terme d'une concertation avec les organisations représentatives des étudiants et des établissements, permettra un dépôt unique des dossiers par les candidats. La plateforme simplifiera la candidature des étudiants comme leur examen par les formations suivant le principe du « dites-le nous une fois ». Un calendrier commun de réponses aux candidats et d'inscriptions administratives est instauré, permettant de fluidifier le processus de recrutement.

Lors de l'ouverture de la phase de candidatures,

les demandes pourront se faire, à partir d'un dossier commun, sur 15 masters en formation classique et 15 masters en formation en alternance. 30 masters différents sont donc possibles et beaucoup plus si on se réfère aux parcours de chacun d'entre eux. Les candidatures ne seront pas hiérarchisées par les candidats, de façon à ce que les étudiants ne s'autocensurent pas et gardent la main tout au long du processus d'admission.

Les établissements restent responsables des admissions de candidats. Le processus d'examen des dossiers par les formations s'appuiera, comme aujourd'hui, sur l'appréciation du projet des candidats, de leur motivation, de leur parcours et des relevés de notes. Selon les spécificités des formations, des fonctionnalités permettront aux candidats de poser des questions complémentaires. Il n'existe donc pas d'algorithme ou d'outils d'aide à la décision pour les formations : monmaster.gouv.fr n'est pas autre chose qu'une plateforme facilitant la mise en relation entre les candidats et l'offre de master.

## 7.2 Création du CROUS de La Réunion et de Mayotte

Depuis le 1er janvier 2023, l'unique Crous de l'Océan Indien s'intitule désormais Crous de La Réunion et de Mayotte. Une appellation éloquentة puisque l'établissement, en plus de l'accompagnement des étudiants de La Réunion, apportera son soutien à près de 2 000 étudiants mahorais sur le campus universitaire de Dombéni.

### UN ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS MAHORAI DIRECTEMENT SUR LEUR TERRITOIRE

🕒 **Une antenne du Crous sur le campus universitaire de Mayotte (CUFR) est ouverte depuis le 9 janvier.**

— Une délégation du Crous de La Réunion et de Mayotte s'est rendue, du 9 au 13 janvier 2023, à Dombéni pour l'ouverture d'une antenne du Crous sur le campus universitaire de Mayotte (CUFR). Les personnels ont pu consacrer un temps d'échange avec les étudiants afin de leur exposer les missions du Crous et répondre à leurs interrogations.

— Instruites et validées par le rectorat de Mayotte jusqu'à présent, les bourses seront désormais traitées par l'ensemble des gestionnaires du Dossier social étudiant (DSE) du Crous de La Réunion et de Mayotte dont une affectée à Mayotte. Cette mission sera chapeautée par le responsable de la Division de la Vie Étudiante à La Réunion, Haroun Timol ainsi que le responsable d'antenne, Mcolo Bacar-Mcolo.

— Afin d'être au plus près des étudiants et pouvoir prendre en compte des spécificités du département, un assistant social sera à disposition sur place pour toutes les difficultés, financières ou morales que les jeunes pourront rencontrer durant leur cursus.

— Une offre de restauration agréée sera proposée par la société Panima au tarif social Crous soit 1 euro ou 3,30€, en fonction de la situation de l'étudiant, pour un repas complet (entrée, plat et dessert). Le paiement sans contact avec Izly sera mis en place dans les structures de restauration qui ouvriront leurs portes en cours d'année universitaire.

— Pour créer une vie de campus, les établissements et organisations étudiantes de Mayotte pourront profiter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) afin de proposer des actions diverses pour les étudiants : culturelles, de santé, sociales, sportives, etc. Des échanges culturels sont déjà programmés avec la venue, en mai prochain, d'étudiants mahorais à La Réunion.

Le partenariat avec le CUFR de Mayotte va se concrétiser prochainement par la signature d'une convention qui permettra au Crous de démarrer sereinement son activité et de réaliser ses missions dans les meilleures conditions.

## 7.3 La concertation sur l'amélioration des conditions de vie étudiante à La Réunion

Le schéma territorial de la vie étudiante piloté par la rectrice viendra compléter les différentes mesures d'ores et déjà mises en œuvre par l'État pour accompagner les étudiantes et des étudiants.

### UNE STRATÉGIE CONCERTÉE POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES ÉTUDIANTS

🕒 **Pilotée par la rectrice, la concertation débutera au mois de février 2023.**

— L'État, les collectivités locales, l'université et les associations étudiantes, ainsi que tous les acteurs de la société civile, seront invités à travailler ensemble pour définir une stratégie concertée et un plan d'actions destiné à identifier les besoins des étudiants réunionnais et y répondre.

L'objectif de ce dialogue territorial est double :

- Créer et renforcer les synergies entre acteurs territoriaux compétents au service des conditions de vie et d'études des étudiants.
- Veiller à la coordination et à la complémentarité de l'ensemble des dispositifs et schémas directeurs stratégiques déjà existants ou en construction.

Ce travail sera mené en coordination entre l'académie de La Réunion et celle de Mayotte, qui sont proches géographiquement.

**27 mars > 1<sup>er</sup> avril 2023**



Une fille regarde son smartphone alors qu'elle est assise sur un banc devant des immeubles résidentiels partiellement détruits à la suite du bombardement de la ville d'Irpi, près de la capitale ukrainienne Kyiv le 16 juin 2022 alors que la guerre russo-ukrainienne entre dans son 11<sup>e</sup> jour.  
En partenariat avec l'AFP

“  
**L'info sur tous les fronts**  
”  
THÈME 2023



 @LaSpme - @LeCLEMI

 /clemi.fr

 clemi.fr

# ANNEXE



# Quelques temps forts du second semestre

## JANVIER

- 18** Orientation : ouverture de la plateforme Parcoursup
- 23** Reprise des classes
- 24** Journée internationale de l'éducation
- 27** Journée de la mémoire des génocides et de la prévention des crimes contre l'humanité

## FÉVRIER

- 06 au 10** Deuxième semaine de l'orientation
- 06 au 17** Évaluations nationales de mi CP
- 13 au 17** Semaine de l'innovation
- 15** Journée académique de l'innovation au lycée Roland Garros
- 13 au 17** Semaine franco-allemande
- 21** Journée internationale de la langue maternelle
- En février** Lancement des Semaines de l'excellence péi

## MARS

- 08** Journée internationale des droits des femmes
- 09** Certifications en langues vivantes étrangères
- 10** Finale du concours de calcul mental «Kaskoko» au lycée Patu de Rosemont
- 21** Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- 27** Début du test de positionnement Ev@lang pour les élèves de 3e
- 27 au 29** Bac 2023 : épreuves portant sur les deux épreuves de spécialité suivi en terminale
- 27 au 29** Printemps/Mars de l'orientation
- 27 au 1er avril** 34e Semaine de la presse et des médias dans l'École®

## AVRIL

- 03 au 07** Semaine académique de la santé
- 03 au 07** 7e Semaine Olympique et Paralympique
- 10 au 14** Semaine académique des Cordées de la réussite
- 17 au 21** Semaine académique de la persévérance scolaire
- 27** «Ma Réunion sociale et solidaire» au lycée Vue Belle



## MAI

- 10** Journée des mémoires de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions
- 17** mondiale contre l'homophobie et la transphobie
- 22** Journée mondiale contre l'homophobie et la transphobie
- En mai** Journée académique de l'éducation artistique et culturelle

## JUIN

- 02** Journée académique «La voie professionnelle dans tous ses chefs d'oeuvre»
- 02** Journée académique de l'EDD à Mascarin
- 11 au 23** SNU : premier séjour de cohésion au Centre Jacques Tessier
- 14** Bac 2023 : épreuve de philosophie
- 15** Bac 2023 : épreuve anticipée de français
- 15** Parcoursup : ouverture de la phase complémentaire
- 19 au 30** Bac 2023 : épreuve Grand Oral
- 19 au 30** DNB 2023 : épreuves écrites
- 21** Fête de la Musique
- 27 au 03 juil.** Bac 2023 : épreuve orale anticipée de français

## JUILLET

- 04** Bac 2023 : résultats du premier groupe d'épreuves
- 05 et 06** Bac 2023 : oraux du second groupe d'épreuves
- 04 au 16** SNU : deuxième séjour de cohésion au Centre Jacques Tessier





**RÉGION ACADÉMIQUE  
LA RÉUNION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Contact presse**  
0692 42 42 68  
[ce.communication@ac-reunion.fr](mailto:ce.communication@ac-reunion.fr)